

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-00004

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 10 février 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

Les dérogations mineures sont demandées afin de procéder à la subdivision du lot 2 596 132 sis sur le chemin Saxby Sud, toutefois (4) quatre lots ne respectent pas la largeur minimale requise sur la ligne avant :

Lot projeté : 6 716 495

- a) La largeur sur la ligne de lot avant sera de 43,08 mètres soit une différence de 16,92 mètres à la norme requise

Lot projeté : 6 716 494

- La largeur sur la ligne de lot avant sera de 43,09 mètres soit une différence de 16,91 mètres à la norme requise.

Lot projeté : 6 716 493

- La largeur sur la ligne de lot avant sera de 43,09 mètres soit une différence de 16,91 mètres à la norme requise.

-

Lot projeté : 6 716 492

- La largeur sur la ligne de lot avant sera de 43,09 mètres soit une différence de 16,91 mètres à la norme requise.

La réglementation en vigueur

Le Règlement de lotissement no 2016-533 en vigueur dans la zone R-3, à l'article 4.3.2, stipule que la largeur minimale sur la ligne avant est de 60 mètres.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 596 132, du cadastre du Québec, sis sur le chemin Saxby Sud, dans la zone R-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 10 février 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 16 janvier 2026

(signé)

James L. Lacroix

Directeur général & greffier-trésorier